RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00119
Numéro SIREN : 342 287 828
Nom ou dénomination : DUCASTEL S.A.R.L.

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001337

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

MACON

230958

Dénomination : DUCASTEL S.A.R.L.
Adresse : 197 quai Lamartine 71000 Macon -FRANCE-

n° de gestion : 1987B00119
n° d'identification : 342 287 828

n° de dépôt : A2016/001337
Date du dépôt : 17/06/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 10/06/2016 relatif à la fusion

TRIBUNAL DE COMMERCE MACON Saône-et-Loire

230958

A.B.G. AUDIT

EXPERTISE-COMPTABLE
CONSEIL REGIONAL DE DIJON

COMMISSARIAT AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

Dépôt au Greffe le :

17 JUIN 2016

TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON

DUCASTEL S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée
au capital social de 23.000 €

Siège social :
197, Quai Lamartine

MACON (71000)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apport de Mesdames
Marie-France ROUX, Monique GELIN et Georgette PORNON
A
la société DUCASTEL S.A.R.L.

A.B.G. AUDIT

EXPERTISE-COMPTABLE
CONSEIL REGIONAL DE DIJON

COMMISSARIAT AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

DUCASTEL S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée
au capital social de 23.000 €

Siège social :
197, Quai Lamartine

MACON (71000)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apport de Mesdames Marie-France ROUX, Monique GELIN et Georgette PORNON A la société DUCASTEL S.A.R.L.

Mesdames,

Dans le cadre de votre projet de fusion de la société DUCASTEL S.A.R.L. et de la SARL HOLD'GELIN-ROUX, vous nous avez désigné le 8 avril 2016 en qualité de commissaire aux apports.

En exécution de cette mission, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-33 du Code de Commerce.

Le projet de fusion signé le 11 mai 2016 par les gérantes des entités parties prenantes, fournit le détail de l'apport réalisé.

Nous avons effectué cette mission de commissariat aux apports selon la norme de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; cette norme prévoit que l'objectif final de la mission du commissaire aux apports est d'apprécier la valeur des apports, de vérifier que cette valeur n'est pas surévaluée et de s'assurer qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre, augmentée de la prime d'émission le cas échéant.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Le projet de fusion dont nous avons pris connaissance par l'intermédiaire de votre Conseil, précise que Mesdames Marie-France ROUX, Monique GELIN et Georgette PORNON souhaitent apporter 254 parts sociales de la SARL HOLD'GELIN-ROUX en échange de parts sociales de la société DUCASTEL S.A.R.L.
Les parts sociales de la SARL HOLD'GELIN-ROUX apportées leur appartiennent à la suite des opérations d'inscription et/ou de transferts mentionnés dans les statuts.

Cette opération consiste à simplifier le fonctionnement du groupe actuel en regroupant les moyens financiers, humains et informatiques des 2 entités apparentées ; la SARL HOLD'GELIN-ROUX détenant l'intégralité des parts sociales de la société DUCASTEL S.A.R.L.

CARACTERISTIQUES DE LA SARL HOLD'GELIN-ROUX

R.C.S.	: Mâcon n°501.436.802
Forme	: Société à Responsabilité Limitée
Durée	: 99 ans du 17/12/2007 au 16/12/2106
Objet & Activité	: La prise de participation ou de contrôle dans toutes sociétés françaises ou étrangères ; L'animation des sociétés filiales, par la fourniture de prestations, notamment en matière administrative, comptable; financière et de gestion ; La gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Capital social	: 125.476 €uro divisé en 254 parts sociales de 494 €uro chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie et intégralement libérées.
Siège social	: 197 Quai Lamartine à MÂCON (71000)
Administration de la société	: Madame Marie-France ROUX : née le 30/06/1961 à Cluny (71) demeurant « Le Colombier » 71000 LOCHE est Gérante

Cet apport des associées de la SARL HOLD'GELIN-ROUX permet de simplifier le fonctionnement de la société d'exploitation DUCASTEL S.A.R.L.

II - EVALUATION DES APPORTS

L'apport des parts sociales de la SARL HOLD'GELIN-ROUX a été valorisé sur la base des derniers éléments financiers connus, savoir les comptes annuels arrêtés au 31/12/2015, approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associées ; ces états financiers faisant apparaître une situation nette de 119.719 €uro au 31 décembre 2015. Le projet de fusion impliquant des sociétés sous contrôle commun, l'évaluation des apports intervient à la valeur comptable.

Nous soulignerons que, l'actif principal de la SARL HOLD'GELIN-ROUX étant constitué de l'intégralité des parts sociales de la société DUCASTEL S.A.R.L., la valeur historique de 247.000 € enregistrée pour ces parts sociales est supérieure à la valorisation de 164.936 € retenue pour la détermination du rapport d'échange.
En conséquence et in fine :

- le montant des capitaux propres apportés sera diminué de cet écart de 82.064 € ;
- la répartition des capitaux propres entre les associées demeurera inchangée au sein de la société absorbante comme à l'origine dans la SARL HOLD'GELIN-ROUX.

III - REMUNERATION DES APPORTS ET AVANTAGES PARTICULIERS

En rémunération de ces apports, il est attribué 360 parts sociales d'une valeur nominale de 46 €uro de la société DUCASTEL S.A.R.L. à Mesdames Marie-France ROUX, Monique GELIN et Georgette PORNON, proportionnellement à leurs participations au capital de la SARL HOLD'GELIN-ROUX.
La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit 119.719 €uro et la valeur nominale des parts sociales créées par la société absorbante, soit 16.560 €uro, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante.

Aucun avantage particulier n'a été prévu par le projet de fusion.

IV OPINION SUR LES VALEURS D'APPORTS

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que si la valeur des apports s'élevant à 119.719 €uro est surévaluée de 82.064 €uro, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Mâcon, le 10 juin 2016

ABG AUDIT
Nicolas VOUILLON
Commissaire aux Comptes